



**ALENA** Des duos à la place des «Trois amigos»? *Page B 1*

**Livres** «La connerie est l'une des plus grandes marchandises de l'âge contemporain»

*Page F 1*



**Culture**  
L'horreur est dans le pré

*Page E 1*

www.ledouvoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 233

LE DEVOIR, LES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 OCTOBRE 2017

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

## L'ÉCOLE TOUTE LA VIE Les armes de l'instruction massive

Le Québec est-il à la hauteur de ses prétentions en éducation aux adultes?

La «Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue du Québec» a quinze ans. Les bilans sont mitigés: les beaux principes demeurent, tandis que les ressources manquent pour les mettre en application.

STÉPHANE BAILLARGEON

Le bulletin national québécois en matière d'éducation des adultes est franchement décevant. Un bilan inédit des objectifs fixés par l'UNESCO parle d'«échecs» dans sept cas sur vingt, de «demi-réussites» pour huit des vingt indices, notamment pour les budgets, la récente période d'austérité ayant frappé jusque-là. Manque des données pour deux cas, ce qui laisse trois «réussites», dont le programme de francisation des immigrants. Trois sur vingt...

Les indices observés par la branche éducative et culturelle de l'ONU (UNESCO) font état d'échec, notamment en ce qui a trait aux actions déployées en matière de promotion de l'alphabétisation, de compte-rendu public des progrès, de soutien à la recherche, etc.

Ces constats se retrouvent dans le bilan canadien de la mise en œuvre de la déclaration de l'UNESCO de 2009 sur l'éducation des adultes. L'analyse sera dévoilée en marge de la conférence internationale «Le pouvoir de l'apprentissage des adultes», organisée par l'organisme onusien la semaine prochaine en Corée.

VOIR PAGE A 10 : ÉCOLE

**Dossier**

**Têtes blanches** en quête de matière grise. *Page A 5*

**Ces aînés** qui retournent sur les bancs d'université. *Page A 4*

**Un nouveau défi** posé aux universités. *Page A 4*

**À un clic** des savoirs pour jeunes et moins jeunes. *Page A 5*

## CALIFORNIE : DES QUARTIERS PARTIS EN FUMÉE



JOSH EDELSON AGENCE FRANCE-PRESSE

**Un paysage désolant.** La division des rues et des terrains est encore bien évidente sur cette photo aérienne de Santa Rosa, en Californie. Mais on n'y voit plus une seule maison, seulement quelques carcasses de voitures. *Page A 2*

## Joly a fait la sourde oreille

La ministre a favorisé Netflix en dépit d'une mise en garde de son sous-ministre

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'est le sous-ministre de Mélanie Joly qui le dit: ne pas appliquer les taxes de vente aux plateformes numériques étrangères crée une iniquité qui désavantage les fournisseurs de services canadiens, en plus de priver le gouvernement de revenus considérables.

Dans une «note d'information pour l'honorable Mélanie Joly» écrite en juin 2016 et obtenue par *Le Devoir*, le sous-ministre au Patrimoine canadien, Graham Flack, faisait, au profit de la ministre, un vaste tour d'horizon de l'enjeu de la taxation des biens et services offerts par commerce électronique.

La lecture de la note de dix pages montre que M<sup>me</sup> Joly avait été prévenue par son plus haut fonctionnaire avant même le début des consultations sur le «contenu canadien dans un monde numérique» que le maintien de la situation actuelle offrirait un avantage direct aux compagnies américaines comme Netflix — cela au détriment de l'économie nationale.

La note met aussi en relief que M<sup>me</sup> Joly connaissait bien les possibilités offertes au gouvernement pour faire en sorte que Netflix perçoive la TPS sur les abonnements canadiens.

Quand les taxes ne sont pas perçues, écrivait M. Flack, «cela représente une perte significative de revenus pour le gouvernement. Mais aussi, cela crée un désavantage compétitif inéquitable [unfair] pour les fournisseurs numériques du marché local».

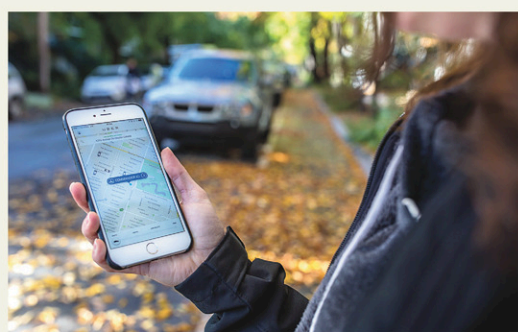
«Plus précisément, l'obligation [pour les entreprises canadiennes] de faire payer les taxes de vente aux consommateurs peut rendre les biens et services de ces entreprises plus chers que ceux offerts par les services étrangers» qui n'ont pas à les facturer, indique la note.

C'est même vrai entre les plateformes étrangères, d'ailleurs. Enregistrée au Canada, Apple

VOIR PAGE A 10 : JOLY

**Lire aussi** · Une néophyte dans la mêlée numérique. L'éditorial de Robert Dutriscac. *Page B 4*

## AUJOURD'HUI



**Économie** · Uber ne quitte pas le Québec... pour l'instant. Les nouvelles exigences entreront en vigueur à la mi-janvier seulement. *Page C 1*



4 1  
Carrières ..... C 3  
Décès ..... C 5  
Jeux ..... D 6  
Petites annonces ..... C 5  
Météo ..... C 4

## ABUS DE POUVOIR

### Une masculinité toxique

La chute hollywoodienne de Harvey Weinstein marque-t-elle la fin de l'impunité?

JÉRÔME DELGADO

Roman Polanski, Woody Allen, Harvey Weinstein. Le cinéma est rempli d'étoiles. Mais parfois, elles brillent moins. Quand leurs comportements virent à la violence.

À la différence des Polanski, Allen et qui sait combien d'autres qui ne s'en tirent pas trop mal, Weinstein est vraiment tombé de son piédestal. Est-ce la bombe qu'on n'attendait plus?

L'invulnérable homme blanc de pouvoir qu'était jusque-là le producteur (fondateur avec son frère de Miramax Films, puis de la Weinstein Company) est au cœur d'un énorme scandale sexuel. Selon ce qu'a révélé la presse new-yorkaise, et qu'ont validé des vedettes hollywoodiennes, Harvey Weinstein a commis des agressions sexuelles et même des viols.



AL POWERS ASSOCIATED PRESS

Le riche, le puissant, l'influent producteur de cinéma Harvey Weinstein, au sommet de sa gloire, avant qu'il ne tombe en disgrâce.

VOIR PAGE A 10 : TOXIQUE

## ACTUALITÉS



JEFF CHIU ASSOCIATED PRESS

Un pompier marche près d'une maison en flammes à Santa Rosa.

INCENDIES EN CALIFORNIE

## Le bilan grimpe à 33 morts

**S**an Francisco — Le bilan des violents incendies en Californie, où l'intensification du vent inquiète les pompiers, s'est alourdi vendredi à 33 morts.

«*Nous ne sommes pas sortis de cette situation d'urgence, nous n'en sommes même pas proches*», a indiqué Mark Ghilarducci, directeur de l'Agence des situations d'urgence du gouverneur de Californie (Cal OES), lors d'une conférence de presse. «*Mais nous constatons quelques progrès*, a-t-il relevé. *Nous prendrons le dessus sur ces flammes.*»

Le responsable de la lutte contre les incendies pour la Californie, Ken Pimlott, a indiqué que plus de 9 000 pompiers luttent vendredi contre 17 grands incendies, qui sévissent surtout dans le nord de cet Etat, le plus peuplé des Etats-Unis. Près de 90 000 hectares sont partis en fumée depuis dimanche soir.

«*Nous avons fait quelques progrès importants*», a-t-il dit. «*Trois incendies peu étendus ont été circonscrits*» et «*nous avons augmenté les zones circonscrites sur certains des gros incendies*», a-t-il expliqué.

Mais les efforts des pompiers pourraient être compliqués par le vent, qui devrait reprendre de la vigueur dans le courant de la nuit, soufflant jusqu'à 72 km/h.

«*Nous ne sommes pas sortis de cette situation d'urgence, nous n'en sommes même pas proches*»

Mark Ghilarducci, de l'Agence des situations d'urgence du gouverneur de Californie

Les responsables du comté de Sonoma ont annoncé un 18<sup>e</sup> décès — sur un total de 33 en Californie depuis dimanche —, ce qui fait du «*Tubbs Fire*» le troisième plus meurtrier dans l'histoire de cet Etat de la côte ouest américaine.

Le shérif du comté de Sonoma Rob Giordano a précisé que ses services avaient reçu des signalements portant sur 1 308 personnes disparues, dont 1 052 ont finalement été localisées.

Des ordres d'évacuation sont toujours en vigueur dans plusieurs villes des comtés viticoles de Napa et Sonoma.

Agence France-Presse

# AIRFRANCE

## LA FRANCE EST DANS L'AIR



### ICI TOUT TOURNE AUTOUR DE VOUS

**CLASSE BUSINESS** Dans un salon exclusif, détendez-vous le temps d'un soin Clarins\*, puis profitez du confort absolu du fauteuil-lit\*\* tout en savourant des menus élaborés par de grands chefs étoilés français.

# ACTUALITÉS

## Couillard enfourche le cheval identitaire

Les identités nationales s'expriment dans les plus grands ensembles, dit-il

MARCO BÉLAIR-CIRINO

À moins d'un an des élections générales, le premier ministre Philippe Couillard place la question identitaire au cœur de ses préoccupations.

« Notre monde vit une période de changements profonds. [C'est] une transformation de la société si rapide qu'elle a le potentiel de nous déstabiliser », a-t-il déclaré sans ambages lors d'une allocution devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM) vendredi.

Il craint que ce « tumulte » suscite une polarisation socio-économique — entre gagnants et perdants de la révolution technologique — suivie d'une polarisation géographique — entre les habitants des grandes villes et ceux des régions. Dans ces circonstances, la tentation « des peuples [...] de se replier sur l'univers faussement rassurant du protectionnisme » est forte, a souligné M. Couillard, en pleine renégociation de l'ALENA.

Le repli économique mène inévitablement à une troisième polarisation: la polarisation identitaire, a-t-il averti, citant librement un texte d'Hakim el Karoui. Les « expressions extrêmes » de la polarisation identitaire sont l'« extrémisme religieux et ses violences totalitaires » d'une part, ainsi que « le racisme et l'exclusion » d'autre part. « Comme deux scorpions dans une bouteille, [elles] se nourrissent l'une de l'autre », a-t-il fait remarquer devant un auditoire de quelque 700 personnes issues de différents horizons. « Cela signifie-t-il que la question identitaire ne peut, ou ne doit pas être soulevée? » a par la suite demandé M. Couillard.

« Au Québec, en Catalogne, en Écosse et ailleurs nos peuples revendiquent fortement l'expression de leurs identités nationales à

l'intérieur d'États ou d'organisations de plus grande taille: le Canada, l'Espagne, le Royaume-Uni », a dit le premier ministre dans une salle du Fairmont Le Reine Elizabeth. « La coexistence de ces deux sentiments est une des clés menant à un monde plus pacifique. Chez nous, l'identification au Québec et l'appartenance canadienne », a-t-il plaidé tout en brandissant la Politique d'affirmation du Québec et de relations canadiennes.

M. Couillard a affiché son parti pris en faveur du fédéralisme. À ses yeux, il s'agit de « la façon la plus moderne de faire coexister les peuples », à condition de leur permettre d'« exprimer » et de « vivre leur identité propre, avec les outils pour le faire ». D'ailleurs, le premier ministre a réitéré la nécessité de tenir des discussions constitutionnelles ici au Canada, « au moment où les chances de succès seront très élevées », afin de non seulement reconnaître la nation québécoise dans la Constitution, mais également la diversité collective. « La quête autochtone de reconnaissance de la diversité collective est aussi nécessaire que l'est pour les Québécois la reconnaissance de notre Nation », a-t-il soutenu, avant d'ajouter: « Les deux doivent aller de pair. En fait, chacune de ces quêtes doit pouvoir s'appuyer sur l'autre. »

M. Couillard comptait au moins un allié dans la salle: Raymond Chrétien. Le diplomate a appelé à la correction de cette « grave lacune »: l'absence de la signature du Québec au bas de la Loi constitutionnelle de 1982. « C'est seulement à ce moment-là que la nation québécoise — nation de plus en plus arc-en-ciel, comme le disait l'expression célèbre de Nelson Mandela — sera en paix avec elle-même et avec le monde », a-t-il déclaré.

Le Devoir



La mort de Guy Blouin avait secoué les citoyens du quartier Saint-Roch, à Québec.

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

MORT D'UN CYCLISTE

## À quelle vitesse roulait le policier ?

Le procès de l'agent Simon Beaulieu s'est ouvert à Québec

MARIE-MICHÈLE SIOUI à Québec

Le policier Simon Beaulieu, de la police de Québec, roulait à reculons à une vitesse de 44 km/h quand il a happé mortellement le cycliste Guy Blouin, a-t-il tenté de démontrer vendredi la poursuite, dans un procès résultant d'événements ayant secoué le quartier Saint-Roch en 2014.

Trois ans après les événements, le policier s'est présenté en cour pour subir son procès pour conduite dangereuse et négligence criminelle ayant causé la mort. Il a plaidé non coupable.

Devant le juge René de la Sablonnière, la Couronne a tenté de démontrer que le jeune policier reculait dans l'étroite rue Saint-François à une vitesse de 44 km/h quand il a frappé Guy Blouin. L'agent, qui a été promu enquêteur depuis les événements, venait tout juste de croiser le cycliste quand il a décidé de faire marche arrière dans la rue à sens unique. Le cycliste est décédé à l'hôpital, peu de temps après l'impact, à la suite de « lésions mortelles au thorax », selon le rapport du coroner Donald Nicole. « Il s'agit d'une mort violente », a-t-il noté.

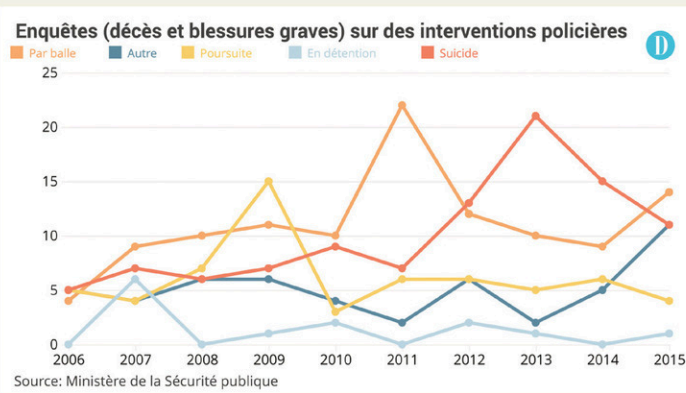
Violente, mais aussi polarisante: la mort du cycliste de 48 ans avait soulevé l'ire des habitués du parvis de l'église de Saint-Roch, un lieu de rassemblement populaire où

### Plus de 350 enquêtes indépendantes

Un total de 354 enquêtes indépendantes ont été ouvertes au cours des dix dernières années à la suite d'interventions policières au cours desquelles des personnes sont mortes ou ont été blessées, révèlent des données du ministère de la Sécurité publique auxquelles Le Devoir a eu accès.

Du nombre, 105 sont des tentatives de suicide qui ont été effectuées dans le cadre d'une détention ou d'une intervention policière, un phénomène appelé « suicide par

policier interposé ». Toujours selon ces chiffres, qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 26 juin 2016, un total de 119 enquêtes ont été déclenchées en raison de décès ou de blessures par balles dans le cadre d'une intervention policière. Les poursuites policières ayant entraîné un décès ou une blessure grave ont quant à elles été à l'origine de 62 de ces enquêtes indépendantes, tandis que la catégorie « autres » a regroupé 62 événements.



s'accumulent encore les fleurs sur une croix à la mémoire de Guy Blouin.

Certains de ces habitués du quartier ont lancé le Comité du 3 septembre et réclamé une enquête indépendante. Le mandat a finalement été confié

à la Sûreté du Québec.

La vitesse contestée

C'est donc un reconstitutionniste de ce service de police qui a été appelé à la barre vendredi.

Avec Dave Noël  
Le Devoir



PAUL CHIASSON LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, plaide pour la coexistence des nations.

THE CONFIDENCE TRAP :  
DYSFUNCTIONAL DIALOGUES  
ABOUT CLIMATE

Roger M. Cooke

Resources for the Future, Washington, DC  
Technische Universiteit Delft, The Netherlands

prononcera la prochaine Grande conférence publique  
du Centre de recherches mathématiques (CRM)

LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2017, 19H30 ▶ Entrée libre

PAVILLON ANDRÉ AISENSTADT  
2920, chemin de la tour,  
Amphithéâtre 1140, Université de Montréal  
Université-de-Montréal ou Côte-des-Neiges

Un vin d'honneur sera offert gracieusement  
après la conférence

INSCRIPTION:  
www.crm.math.ca/Cooke/

CENTRE  
DE RECHERCHES  
MATHÉMATIQUES

Congédié?

Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Papeterie  
**Casse - Noisette**

Nous tenons en inventaire agendas,  
papiers Lalo, papier St-Gilles,  
cartes, plumes et stylos,  
albums de photos, articles de bureau,  
sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980  
Heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00  
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

Galerie Claude Lafitte  
Depuis 1975



Marc-Aurèle Fortin «La Vieille Forge», v. 1945, aquarelle, 22" x 28"

Oeuvres de grands maîtres canadiens et européens  
recherchées. Haute valeur offerte.

Évaluation gratuite sur rendez-vous pour les oeuvres  
de Borduas | Ferron | Fortin | Gagnon | Krieghoff  
Lemieux | Letendre | McEwen | Pellán | Riopelle  
Suzor-Côté | Groupe des Sept et autres

Claude Lafitte, votre spécialiste expert-conseil  
www.lafitte.com | 514 842-1270



## ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Déraillement dans la rivière des Mille-Îles

Sept wagons d'un train de marchandises ont déraillé jeudi soir, sur un pont reliant Laval et Terrebonne. Quatre d'entre eux se sont retrouvés sur les berges de la rivière des Mille-Îles. L'incident, qui a endommagé le pont ferroviaire, n'a toutefois pas eu d'impacts environnementaux significatifs. Les wagons qui ont déraillé étaient vides au moment de l'accident, qui serait d'origine accidentelle. Ce tronçon sert parfois à transporter des matières dangereuses.

## La famille d'une femme assassinée par son ex pourra poursuivre le SPVM

La famille d'une femme assassinée par son ex-conjoint pourra poursuivre le Service de police de la Ville de Montréal, a tranché la Cour suprême du Canada vendredi. Les proches de Maria Altagracia Dorval, tuée par Edens Kenol en août 2010, poursuivent la police pour 665 000\$. Ils lui reprochent son inaction dans le dossier de la femme de 28 ans, qui avait porté plainte à plusieurs reprises. Montréal prétendait que la poursuite n'était pas recevable. Le délai de prescription pour une poursuite pour un préjudice moral étant de six mois, contrairement à un préjudice corporel, qui est de trois ans. La Cour suprême a confirmé que la poursuite de la famille se base sur la réparation d'un préjudice corporel.

Le Devoir

## Vendredi 13: le vol 666 à destination de HEL s'est posé une dernière fois

Copenhague — Le vol 666 s'est posé de façon sécuritaire à HEL pour la dernière fois le vendredi 13 octobre, ont annoncé des responsables de l'aéroport d'Helsinki, dont HEL est le code. Le vol du transporteur aérien Finnair était parti de Copenhague, au Danemark, à 13 h, le vendredi 13, à destination de l'aéroport Vantaa, à Helsinki. L'agence Finnavia, qui administre les 21 aéroports de la Finlande, a précisé que le vol s'est posé avec huit minutes d'avance, à 15 h 47, heure locale. Le vol inauguré il y a 11 ans a été effectué 21 fois un vendredi 13, sans problèmes apparents. Finnair a quand même décidé de retirer le numéro du vol. Ce mois-ci, le vol AY666 deviendra le vol AY954.

Associated Press

## MÉDECINE

## Maladie d'Alzheimer: le rôle de l'ARN découvert à McGill

MIRIANE DEMERS-LEMAY

Des chercheurs de l'Université McGill mettent en lumière un nouveau mécanisme cellulaire associé à la maladie d'Alzheimer. Une découverte qui ouvre d'autres perspectives de recherche pour l'élaboration de nouveaux traitements.

Au cours des dernières années, les chercheurs ont associé la maladie d'Alzheimer à l'accumulation dans le cerveau de protéines — le peptide bêta-amyloïde et la protéine tau — dans le cerveau. « Mais personne n'avait encore pensé au rôle de l'ARN », dit Rached Alkallas, étudiant à la maîtrise en génomique humaine à l'Université McGill.

L'ARN constitue l'intermédiaire entre l'ADN et la machinerie cellulaire responsable de la fabrication des protéines. Or, plusieurs de ces protéines sont impliquées dans les connexions entre les neurones.

Dans une étude publiée vendredi dans la revue *Nature Communications*, des chercheurs de l'Université McGill observent que l'ARN se dégrade beaucoup plus rapidement chez les patients atteints d'Alzheimer que chez les personnes saines. De même, la protéine RBFOX1, qui protège et stabilise l'ARN, est moins abondante dans les neurones des patients atteints d'Alzheimer.

Or, s'il y a moins d'ARN, il y a moins de protéines disponibles pour les connexions entre les neurones. Les connexions neuronales étant moins efficaces, les fonctions cognitives peu-

564 000

Le nombre de Canadiens atteints d'une maladie cognitive, selon la Société Alzheimer du Canada. Plus de 65% sont des femmes de plus de 65 ans.

vent être altérées, ce qui correspond effectivement aux symptômes de cette maladie complexe et multifactorielle.

« Ce résultat nous donne une autre pièce nous permettant de comprendre davantage ce casse-tête qu'est la maladie d'Alzheimer », commente l'un des chercheurs de l'étude, Hamed S. Najafabadi. « Lorsque le casse-tête sera complet, il sera plus facile de développer des traitements qui ciblent spécifiquement les causes de la maladie. »

À noter qu'il n'y a, actuellement, aucun traitement curatif pour la maladie d'Alzheimer.

Plusieurs questions demeurent, selon les chercheurs. « La dégradation de l'ARN est-elle une cause ou un symptôme de la maladie ? » se questionne M. Alkallas.

« Comment peut-on réguler l'ARN ? ajoute M. Najafabadi. Pourquoi la protéine RBFOX1 est-elle moins abondante chez les patients atteints ? La formation des plaques amyloïdes est-elle, par réactions en chaîne, impliquée dans la réduction de l'abondance de RBFOX1 ? »

Malgré ce champ de recherche prometteur, l'équipe de M. Najafabadi s'intéresse à présent à une autre problématique.

De fait, l'ARN serait non seulement associé à la maladie d'Alzheimer, mais probablement aussi... au cancer. Le chercheur explique que des gènes spécifiques protègent les cellules contre le cancer, tandis que d'autres favorisent le développement de la maladie.

Or, il semble que l'ARN des gènes « protecteurs » a une dégradation plus rapide chez les cellules cancéreuses que chez les cellules saines, tandis que l'ARN des gènes « dangereux » se dégrade plus lentement que prévu. Un dossier à suivre...

Le Devoir

« Ce résultat nous donne une autre pièce permettant de comprendre davantage ce casse-tête qu'est la maladie d'Alzheimer »

Hamed S. Najafabadi, chercheur à l'Université McGill

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
Québec

## APPEL D'OFFRES POUR RECHERCHE DE LOCAUX

## Appel d'offres : DST-2017-1091

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) (ci-après désigné le « Requêteur ») désire louer des espaces pour un centre administratif, Secteur Santé au Travail dans un édifice de bureaux (ci-après désignés les « Locaux »), tels que plus amplement décrits dans les documents de l'appel d'offres (ci-après désigné le « Document ») respectant en résumé les critères principaux suivants :

- Localisation :** Les Locaux accessibles sans restriction aux personnes handicapées, situés à moins de cent (100) mètres d'un arrêt d'autobus et sécuritaire quant à l'accès piétonnier devront être situés dans le périmètre formé par les rues suivantes :
- Au Nord : Boul. Métropolitain Est (entre le boul. Viau et la voie de service du boul. Louis-H. Lafontaine, direction Sud)
  - À l'Est : Voie de service du boul. Louis-H. Lafontaine, direction Sud (entre le boul. Métropolitain Est et la rue Sherbrooke Est)
  - Au Sud : Rue Sherbrooke Est (entre le boul. Louis-H. Lafontaine et le boul. Viau)
  - À l'Ouest : Boul. Viau (entre la rue Sherbrooke et le boul. Métropolitain Est)

**Superficie :** Les Locaux devront avoir une superficie utilisable minimale de deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (2 598) mètres carrés mesurée suivant la méthode de calcul prévue au Bail.

**Configuration :** Les Locaux peuvent être aménagés sur un ou deux étages. Les locaux situés sur un autre étage que le rez-de-chaussée seront accessibles par ascenseur.

**Livraison des Locaux :** Le local ainsi que les aménagements localisés demandés devront être livrés au plus tard le 28 février 2019.

**Période d'installation et de démantèlement :** 1<sup>er</sup> au 15 mars 2019.

**Début de la durée de location :** 16 mars 2019.

**Durée de location :** dix (10) années avec une option de renouvellement de 5 ans.

**Plans et devis des travaux d'aménagement du Requêteur :** Ils seront préparés par les professionnels du Requêteur suivant le concept décrit dans le plan fonctionnel technique et seront remis au Proposant 15 semaines de la date d'adjudication du contrat au proposant retenu pour révision et commentaires.

**Exécution des travaux d'aménagement du Requêteur :** Ils seront effectués par l'Adjudicataire ou ses professionnels, sous le contrôle du Requêteur ou de ses professionnels, suivant les modalités prévues au Document.

**Allocation financière pour travaux d'aménagement du Requêteur :** En sus des coûts reliés à la livraison de l'élément de base, le Bailleur versera au Requêteur une allocation financière, sous forme de dépôt de garantie exécutoire, équivalente à six cent quarante-quatre dollars et quarante cents (644,40 \$) par mètre carré de superficie utilisable incluant les honoraires des professionnels pour contribuer aux coûts des travaux d'aménagement du Locataire. La TPS et la TVQ ne sont pas applicables.

**Plans de blocage d'espace :** Le Proposant devra fournir à ses frais un plan de « blocage d'espaces » illustrant l'emplacement exact des espaces, des accès, ascenseurs ainsi que les escaliers, locaux techniques de même qu'un plan identifiant l'emplacement de chaque stationnement requis.

**Heures d'affaires :** Le Requêteur sera ouvert cinq (5) jours par semaine, de 8 h à 18 h. En conséquence, l'édifice devra permettre l'accès à la clientèle et fournir au Requêteur les services de ventilation, climatisation et chauffage requis pour assurer un niveau de confort suivant les normes prévues au Bail pendant les heures d'affaires du Requêteur ainsi que les services décrits au devis d'entretien ménager. Durant le terme du bail, ces heures de fonctionnement peuvent varier selon la mission du Requêteur.

**Espaces de stationnement :** Le Proposant devra mettre à la disposition du Requêteur, sans frais, un minimum de soixante-dix (70) espaces de stationnement adjacents à l'édifice parmi lesquels DEUX (2) espaces réservés aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un débarcadère pour des livraisons.

**Informations et procédures :** Le projet sera expliqué au cours d'une seule réunion d'information tenue à 15h, le 16 octobre 2017 au 3700, rue Berni, Salle B-110, Montréal (QC) H2L 4G9 par notre représentant Monsieur Michel Scotte de NKF Devencore, courtier immobilier agréé (notre « Représentant »). Les documents de l'appel d'offres seront alors disponibles à ce moment moyennant le paiement de la somme de cinquante dollars (50,00 \$). Toute demande ou suivi concernant l'appel d'offres devra être présenté à notre Représentant.

**Téléphone du Représentant :** Michel Scotte (514) 392-9477 / cell. (514) 264-4333 ou par courriel à : [miscotte@devencorenkf.com](mailto:miscotte@devencorenkf.com)

**Date limite de réception :** Pour être considérées, les propositions, en trois copies (dont un (1) original et deux (2) copies) devront être remplies sur le Formulaire de Proposition du Document et reçues dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cet effet, avant 10h, le 14 novembre 2017, Direction des services techniques du CIUSSS au 3700, rue Berni, local B-110, Montréal (QC) H2L 4G9. Elles seront ouvertes le même jour, à la même heure et devront être accompagnées d'un cautionnement au montant correspondant à 10 % du loyer annuel de la première année de la proposition présentée ou d'un chèque visé du même montant fait au nom du CCSMTL. Une lettre de garantie bancaire du même montant d'une institution financière reconnue constitue une garantie suffisante.

Les propositions présentées devront être conformes aux règlements d'urbanisme et de zonage en vigueur au jour de l'adjudication du contrat au proposant. Les propositions doivent être valides pour cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Le Requêteur n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse, ni aucune autre des propositions présentées.

Madame Sonia Bélanger  
Présidente directrice-générale  
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Primeau Proulx et Associé inc.  
Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :  
**Les Habitations du Quartier Boisbriand Inc.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 72, rue Lindoso, Blainville, Québec.

FAILLITE  
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **3586545 Canada Inc.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 4431, boul. Lasalle, Montréal, Québec.

Ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2017.

**PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC.**,  
Syndics autorisés en insolvabilité  
**SYLVAIN PROULX, CPA, CA, SAI, Syndic administrateur**  
846, boul. Curé-Labelle, bureau 205, Blainville (QC) J7C 2K9  
Tél. : (450) 972-1030 • Téléc. : (450) 972-1020

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du **lundi** : Réservations avant 11 h le vendredi

Publications du **mardi** : Réservations avant 15 h le vendredi

**POUR NOUS JOINDRE**  
[avisdevo@ledevoir.com](mailto:avisdevo@ledevoir.com)

Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340

[www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics)  
[www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres](http://www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres)

FONDATION JEUNES ET SOCIÉTÉ

LES ENFANTS DU MONDE ONT BESOIN DE VOTRE AIDE

▲ comme coopérant  
▲ comme bénévole  
▲ comme donateur

(514) 387-2541, poste 240

Nous vous aiderons à les aider

[www.monde.ca](http://www.monde.ca)

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à : Stephanos Botis de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Laval situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval (QC) H7T 2S9 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 11 octobre 2017 par le greffier dans le dossier numéro 540-32-030460-172.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

À Laval, le 11 octobre 2017  
Yana Geller  
Greffière-adjointe de la Cour du Québec

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Primeau Proulx et Associé inc.  
Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée (paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de :  
**9099-9202 Québec Inc.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 4431, boul. Lasalle, Montréal, Québec.

FAILLITE  
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **9099-9202 Québec Inc.**, est survenue le 4 octobre 2017 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 24 octobre 2017 à 14h30 au bureau du syndic.

Ce 5<sup>e</sup> jour d'octobre 2017.

**PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC.**,  
Syndics autorisés en insolvabilité  
**Sylvain Proulx, CPA, CA, SAI**  
Syndic administrateur

103-3410, Chemin de Chambly  
Longueuil (QC) J4L 1N8  
Tél. : (450) 670-1040  
Téléc. : (450) 670-1542

AVIS public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **SUCCESSION DE FEU THOMAS NGUYEN NHU THE** de vous présenter au greffe du Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, du district de Beauharnois, situé au 74, rue Académie, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 0B8 afin de recevoir la demande de la demanderesse afin de réduire la mise à prix de l'immeuble, déclaration sous serment, avis de présentation qui y a été laissée à votre attention dans la cause 760-17-004488-162.

Prenez avis que la présente demande en vue de modifier les conditions de vente afin de réduire la mise à prix sera présentée pour adjudication devant la Cour Supérieure, du district de Beauharnois, devant le juge ou greffier spécial de cette cour siégeant en division de vente, le 27 octobre 2017, au Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, 74, rue Académie, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8, à 9h00 en salle 3.00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

À défaut de vous y présenter, un jugement sera rendu contre vous. Le présent avis est publié à la demande de Michel Kohlhuber, Huisier, qui a tenté sans succès de vous signifier dans la cause ci-haut mentionnée.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 11 octobre 2017  
Daphna Gauthier, Huisier de Justice

AVIS public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **RICHARD PARENT** de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la « Plaintiff's originating application, Plaintiff's list of exhibits, Exhibits P-1 and P-2 and Summons » qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 500-22-242076-175.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans le « Summons » qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande d'Hugo Doucet, huisier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 12 octobre 2017  
Lucie Meunier, Huisière

AVIS public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **PHILIPPE COULOMBE** de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne situé au 25 Rue De Martigny Ouest, à St-Jérôme, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande Introductive d'Instance en délaissement forcé aux fins d'être autorisée à vendre les biens hypothéqués sous contrôle de justice et en remboursement d'un prêt d'argent (art. 141, 143, 480 et suivants, 761 C.P.C. et articles 1514 et 2791 et suivants C.C.Q.) et AVIS D'ASSIGNATION (Art. 145 et suivants C.p.c.) qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 700-17-0014626-179.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de SABRINA DESJARDINS, huisier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 12 octobre 2017  
DANIEL GRATTON,  
Huisier de Justice

AVIS public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **SUCCESSION DE LA COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA** partie mise en cause AVIS DE CONVOCATION À L'AUDIENCE PAR DEMANDE DU TRIBUNAL: PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné que suite au décès de **Benoit CORBEIL**, en son vivant domicilié au 286, rue Bourget, Nominique, Québec, J0W 1R0 et au 18 880 rue Hubert-Aquin, Mirabel, Québec, J7J 0C8, survenu le 24 juin 2017, un inventaire des biens du défunt a été déposé et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Me Suzanne HOTTE, notaire, sise au 7077, rue Beauharnois, bureau 201, à Montréal, (QC), H1M 2Y2.

Fait ce 11 octobre 2017, par Me Suzanne HOTTE, notaire.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL No : SAI-M-186654-1107 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC (section des affaires immobilières) VILLE DE LONGUEUIL Partie expropriante

AVIS DE CONVOCATION PAR DEMANDE DU TRIBUNAL: PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

PRENEZ AVIS que l'audience du recours ci-dessus identifié débutera le 13 novembre 2017, à 9 h 30, au Tribunal administratif du Québec, situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 22<sup>ème</sup> étage, Montréal (Québec), et se poursuivra à des dates ultérieures si nécessaire. Pour toute communication avec le Tribunal, veuillez vous référer au numéro de dossier ainsi qu'aux coordonnées apparaissant ci-dessus.

## ACTUALITÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

MONTREAL

## Ferrandez nuit aux commerces, accuse Coderre

JEANNE CORRIVEAU

Denis Coderre a profité du dévoilement de ses engagements en matière de développement commercial pour écorcher Luc Ferrandez, maire du Plateau-Mont-Royal, à qui il reproche de nuire à la vitalité des commerces.

«Appelons un chat un chat. Il y a un effet Ferrandez», soutient Denis Coderre. Avec ses changements de sens de rues, le retrait de places de stationnement et les tracasseries administratives, l'administration Ferrandez a mis des bâtons dans les roues aux commerçants, dit-il.

De passage sur la rue Saint-Denis vendredi matin avec plusieurs de ses candidats, dont Zach Macklovitch, qui briguera la mairie du Plateau le 5 novembre, Denis Coderre a fait valoir qu'avec une administration locale de sa formation politique, le Plateau se porterait mieux.

Le maire sortant a réitéré son intention d'offrir une compensation aux commerçants éprouvés par les chantiers, de mettre en place un plan d'embellissement des artères commerciales et de s'assurer d'un dialogue en continu avec les commerçants.

## État de santé du commerce

Les artères commerciales du Plateau Mont-Royal sont-elles si mal en point? Dix ans après le fameux chantier qui avait nécessité une réouverture de la chaussée, le boulevard Saint-Laurent reprend du poil de la bête. Entre 2013 et 2017, le taux d'inoccupation des commerces y est passé de 13% à 7%.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Dans le Petit Laurier, des commerçants en veulent encore au maire Ferrandez pour l'inversion de sens des rues et l'implantation de vignettes de stationnement.

« Je ne pense pas que les artères commerciales du Plateau-Mont-Royal se portent mal »

Charles-Olivier Mercier, d.g. de la SDC de l'Avenue du Mont-Royal

« Ça va mieux. On a beaucoup travaillé pour changer l'ambiance du boulevard », explique Tasha Morizio, directrice générale de la Société de développement (SDC) du boulevard Saint-Laurent.

Cette métamorphose a été rendue possible grâce au fonds de dynamisation issu de

la hausse des tarifs de parcومتر mis sur pied en 2012 dans le Plateau, dit-elle: « Sans ce fonds, on n'aurait pas été capables de réaliser des projets comme le festival Mural. »

« Je ne pense pas que les artères commerciales du Plateau-Mont-Royal se portent mal », croit pour sa part Charles-Oli-

vier Mercier, d.g. de la SDC de l'Avenue du Mont-Royal.

Plusieurs facteurs affectent le commerce de détail, dont les achats en ligne et le mauvais entretien des bâtiments de la part de certains propriétaires, signale-t-il.

« Le taux d'inoccupation sur l'avenue du Mont-Royal est d'à peu près 6%, mais c'est essentiellement lié à un seul proprio qui, par négligence, ne loue pas ses locaux. Demain, j'ai facilement 15 à 20 commerces qui veulent ouvrir sur l'avenue du Mont-Royal. »

La rue Saint-Denis a été sévèrement éprouvée par le vaste chantier qui s'est déroulé en 2015 et en 2016. La d.g. de la SDC, Caroline Tes-

sier, estime toutefois que l'artère se relève. Le taux d'inoccupation des locaux est passé de 27% en mars 2016 à 15% aujourd'hui.

Les querelles entre l'arrondissement, qui gère la réglementation, et la ville-centre, responsable des taxes, compliquent toutefois la vie des commerçants, admet M<sup>me</sup> Tessier. « On est toujours un peu entre les deux. Ce qu'on souhaite le plus, c'est vraiment de retrouver cette collaboration pour permettre une réelle renaissance de la rue. »

Dans le Petit Laurier, des commerçants en veulent encore au maire Ferrandez pour l'inversion de sens des rues et l'implantation de vignettes de stationnement.

Ces mesures ont polarisé beaucoup les opinions, dit Olivier Montfét, propriétaire de deux commerces de la rue Laurier Est qui reproche au maire Ferrandez son attitude intransigeante et ses promesses non tenues.

Sur le boulevard Saint-Joseph, une majorité de professionnels et de gens d'affaires continuent de pâtir des contraintes de stationnement qui y ont été imposées et espèrent que Luc Ferrandez ne sera pas réélu, a indiqué Serge Chaussé, qui possède une clinique dentaire.

La chef de Projet Montréal, Valérie Plante, a reproché à Denis Coderre de nuire au développement économique en tenant des propos négatifs: « Visiblement, Denis Coderre est fâché et en panique parce que sa campagne ne va pas bien. »

Le Devoir

## Délit de fuite: arrestation d'un fils du ministre Barrette

CAROLINE PLANTE

Geoffroy Barrette, fils du ministre québécois de la Santé, Gaétan Barrette, pourrait bientôt faire face à des accusations criminelles de conduite dangereuse et de délit de fuite.

Le jeune homme de 23 ans a été libéré sous promesse de comparaître, vendredi, après avoir été longuement interrogé par des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Geoffroy Barrette a été arrêté vers 5 h 10 vendredi, à la suite d'un délit de fuite commis quelques heures plus tôt sur le Plateau-Mont-Royal, à Montréal.

On le soupçonne d'avoir heurté un cycliste peu après minuit, à l'intersection des rues Rachel et Saint-Dominique. « À la suite de la rencontre avec les enquêteurs, ceux-ci ont été en mesure de déterminer que le jeune homme [M. Barrette] était bel et bien au volant du véhicule lors de la collision avec le cycliste », a confirmé l'agent relationniste du SPVM, Daniel Lacoursière.

Deux accusations seront suggérées au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP): défaut d'arrêter lors d'un accident entraînant des lésions corporelles et conduite dangereuse causant des lésions corporelles, a-t-il ajouté.

Le cycliste, un homme de 27 ans, a subi des blessures importantes à la tête, mais on ne craint pas pour sa vie.

La Presse canadienne

Renaud-Bray LIVRES + CADEAUX + JEUX | ARCHAMBAULT

PRÉSENTENT

LE GRAND MANÈGE LITTÉRAIRE

ACTIVITÉS | SÉANCES DE SIGNATURES | RENCONTRES

SAMEDI 21 OCTOBRE 2017

C'EST LA FÊTE DES LECTEURS

CONSULTEZ LA PROGRAMMATION EN LIGNE

RENAUD-BRAY.COM / ARCHAMBAULT.CA

SODEC Québec

BARBADOS

IMPRÉNEZ-VOUS | GÂTEZ-VOUS | INSPIREZ-VOUS

Seaduced Luxury Charters Inc.

## RÉSERVEZ VOS VACANCES D'HIVER À LA BARBADE

Achetez 1 forfait et obtenez le 2<sup>e</sup> à 1/2 prix sur des forfaits de janvier à la Barbade

Jusqu'au 15 octobre seulement!

VACANCES AIR CANADA

vacancesaircanada.com/barbade

\*Nouvelles réservations seulement pour des départs entre le 3 et le 31 janvier 2018. Départs et forfaits sélectionnés seulement. Les offres s'appliquent à des forfaits avec vols sans escale en classe économique, sont sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et expirent à 23 h 59 (HE) à la date indiquée. Vols exploités par Air Canada ou Air Canada Rouge. Pour connaître les conditions générales, consultez le site vacancesaircanada.com. Titulaire d'un permis du Québec n° 702566. MD Vacances Air Canada est une marque déposée d'Air Canada, utilisée sous licence par la société en commandite Touram, 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 600, Montréal (QC), H3G 1R8.

Visit Barbados @Barbados @visitbarbados www.visitbarbados.org

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

## Revue de presse municipale

Trois-Rivières : le secret d'Yves Lévesque

La tenue d'un rassemblement de l'équipe d'Yves Lévesque, cette semaine, nous a permis d'apprendre, en partie, à quoi tenait le succès politique de celui qui gouverne Trois-Rivières depuis 15 ans. À une journaliste de Radio-Canada qui lui demandait quel était le « secret » du succès de M. Lévesque, un de ses anciens conseillers a rétorqué qu'il avait beaucoup d'entregent et était particulièrement habile pour... retenir les noms de ses électeurs. « Il a une mémoire phénoménale. Pour les noms, il est dur à battre », a-t-il déclaré.

Saint-Apollinaire toujours hantée par son cimetière

On apprenait cette semaine que deux opposants notoires au projet de cimetière musulman à Saint-Apollinaire sont candidats aux élections municipales de la petite ville de Saint-Apollinaire, soient Sunny Létourneau et Victor Hugo Castro. En entrevue au quotidien *Le Soleil*, M<sup>me</sup> Létourneau a reproché à l'équipe au pouvoir d'être une « clique ». Dirigée par le maire sortant Bernard Ouellet, ladite équipe avait donné son appui au projet de cimetière musulman piloté par le Centre culturel islamique de Québec (CCIQ), qui a par la suite été rejeté lors d'un référendum local. La Ville de Québec avait alors pris le relais dans le dossier et offert un terrain pour combler les besoins du CCIQ.

Nouveau départ à Percé

L'élection municipale revêt un sens particulier pour la municipalité de Percé, qui était privée de maire et de conseillers municipaux depuis des mois. En effet, le maire et son équipe avaient tous démissionné en novembre dernier après avoir vu l'un de leurs projets défilé lors d'un référendum. La municipalité s'était donc retrouvée sous la tutelle du ministère des Affaires municipales. Un scénario qui n'avait rien d'idéal dans un contexte où elle était, de surcroît, frappée par les ravages des fortes marées de l'hiver. L'élection suscite d'ailleurs un certain enthousiasme sur place, selon ce que rapportent les médias locaux. En effet, alors que dans bien des villes des maires sont élus sans opposition, on recense à Percé pas moins de cinq candidats à la mairie: Guillaume Arbour, Owen Bouchard, J. Alexandre Chouinard, Jean-Guy Dubé et Cathy Poirier.

Joe Bocan en politique municipale

La politique municipale attire décidément des gens de tous les horizons. La chanteuse Joe Bocan, par exemple, est candidate au poste de conseillère municipale dans une petite municipalité de Lanaudière, Sainte-Marcelline-de-Kildare. Candidate dans le district numéro 6, M<sup>me</sup> Bocan se présente sous la bannière d'un nouveau parti, l'Équipe Martin Malo, qui cherche à défaire l'équipe du maire sortant, Gaétan Morin.

LAVAL

## L'ombre de Vaillancourt plane sur la campagne

Les opposants du maire Demers ne croient pas que tout le ménage a été fait

En 2013, les Lavallois ont confié à l'ex-policier Marc Demers le mandat de faire le ménage à l'Hôtel de Ville de Laval, après les scandales de l'ère Gilles Vaillancourt. Quatre ans plus tard, le maire sortant tente de se faire réélire en affirmant qu'il a relevé le défi, mais ses opposants lui reprochent de perpétuer certaines pratiques de son prédécesseur déchu. Qui dit vrai?

KARL RETTINO-PARAZELLI

Pour certains, ce chantier du boulevard Lévesque Ouest, en bordure de la rivière des Prairies, est en quelque sorte devenu le symbole de l'héritage de l'ex-maire Gilles Vaillancourt. Selon l'opposition, la tour d'habitation haute de 26 étages qui doit être érigée ici rappelle le développement immobilier effréné sous le règne de l'ancien roi de Laval et met en évidence le « laxisme » du maire sortant.

Ce projet sème la controverse parce que la tour excèdera la limite de 15 étages fixée par l'administration du maire Marc Demers dans un règlement adopté en mars dernier. La demande de permis du promoteur a été déposée avant l'adoption des nouvelles règles, laissant le champ libre à la construction. Et les candidats à la mairie qui affronteront M. Demers le 5 novembre prochain ne le dirigent pas.

Doutes soulevés

« Il y a quatre ans, Marc Demers a dit qu'il allait protéger les berges. Qu'il n'y aurait plus de grosses tours à Laval, rappelle le candidat d'Action Laval, Jean-Claude Gobé, qui a terminé deuxième lors de l'élection de 2013. Quand il s'est fait élire, il a dit: "C'est fini, l'ère Vaillancourt, je vais tout nettoyer." Mais il ne l'a pas fait. » Il exige pour sa part un moratoire sur les demandes de permis ne respectant pas les nouvelles règles.

Michel Trottier, ce conseiller municipal élu en 2013 comme indépendant qui est aujourd'hui à la tête du Parti Laval, critique quant à lui le manque de transparence du maire dans ce dossier. « Il aurait dû dire qu'il y avait des projets en cours [au moment d'annoncer un nouveau règlement]. Ça aurait évité le doute des citoyens, qui se



Selon Jean-Claude Gobé, une tour d'habitation de 26 étages, en chantier en bordure de la rivière des Prairies, démontre que le maire Demers n'a pas fait le ménage promis à l'Hôtel de Ville.



Michel Trottier, aujourd'hui à la tête du Parti Laval, critique également le manque de transparence du maire dans ce dossier.



Le maire sortant, Marc Demers, se défend de ne pas pouvoir refuser des permis demandés avant le dépôt des nouveaux règlements.

Le maire sortant, Marc Demers, se défend de ne pas pouvoir refuser des permis demandés avant le dépôt des nouveaux règlements.

## Principaux engagements

Jean-Claude Gobé (Action Laval)

Réduire l'impôt foncier de 3% dans le premier budget et le geler ensuite  
Procéder à une révision complète des programmes de la Ville  
Stimuler la croissance économique et créer des emplois

Michel Trottier (Parti Laval)

Geler l'impôt foncier pour la durée du mandat  
Créer des conseils de quartier pour favoriser la participation citoyenne  
Améliorer le transport en commun et construire 120 km de pistes cyclables

Marc Demers (Mouvement lavallois)

Limiter la hausse de l'impôt foncier au niveau de l'inflation  
Accélérer l'électrification des véhicules de la Ville  
Finaliser les projets entamés et construire une nouvelle piste d'athlétisme

disent encore une fois "Il s'est caché quelque chose".»

« Pour les 20 prochaines années, les règles sont très claires, la champlure est fermée, répond Marc Demers. Entre-temps, on ne peut pas refuser un permis demandé avant qu'on dépose notre règlement, c'est la loi qui le dit. »

Et s'il n'a pas agi plus tôt, c'est qu'il voulait consulter les citoyens avant d'adopter un nouveau schéma d'aménagement. « C'est notre façon de faire, on consulte les gens », glisse-t-il.

Ménage terminé?

Ce débat sur le développement immobilier est à l'image d'une campagne électorale où la question de l'intégrité prend encore une fois beaucoup de place. Lorsque Marc Demers est entré en poste en 2013, la Ville de Laval était sous tutelle et tout le monde se demandait si la troisième plus grande ville du Québec parviendrait à tourner la page sur deux décennies de corruption.

« Du côté administratif, le travail a été fait pour que Laval soit une ville saine. Il n'y a plus de corruption. Le problème, c'est qu'au niveau politique, on n'a pas fait le pas », soutient M. Trottier.

M. Gobé et lui critiquent le maire sortant pour des décisions jugées unilatérales et des nominations qu'ils qualifient de partisans. Comme l'histoire de ce fonds de 10 millions de dollars financé par l'argent récupéré de la corruption, qui sera géré par un comité dont les membres ont été choisis par les élus de l'administration Demers. « Il a nommé ses copains et ses copines pour faire des annonces électoralistes », s'indigne M. Gobé.

Le maire Demers, lui, ne voit pas matière à critiques. « Il faut en prendre et en laisser de la part de l'opposition. »

Il est surtout convaincu que le ménage a été fait, comme promis, et que son administration « a mis fin au désordre ».

Approches différentes

Un total de sept candidats sont en lice pour obtenir le siège de maire à Laval, mais MM. Demers, Gobé et Trottier semblent avantagés en raison de leur représentation parmi les élus du conseil municipal actuel. Les trois hommes ont des préoccupations communes en ce qui concerne le transport ou les services aux citoyens, mais à leur rencontre, on constate rapidement que les approches diffèrent.

Jean-Claude Gobé, 68 ans, cumule 40 ans d'expérience politique sur la scène provinciale et fédérale, mais il assure qu'il a encore « beaucoup à apporter à la société ». Il veut dynamiser l'économie de Laval et mieux desservir la population.

Michel Trottier se présente plutôt comme un politicien de terrain, avant tout préoccupé par l'environnement et la participation citoyenne.

Et Marc Demers, lui, croit que son bilan parle de lui-même. « On a donné une direction à la ville. On a mis en branle plusieurs chantiers qui sont des réalisations à venir, dit-il. Donc si vous pensez que nous sommes dans la bonne direction, donnez-nous le mandat de poursuivre le travail. »

Le Devoir

## Rattrapage laborieux pour les femmes en politique municipale

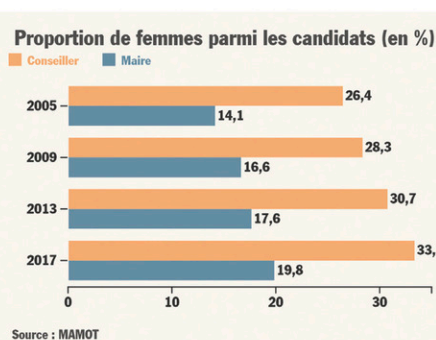
SARAH R. CHAMPAGNE

Le nombre de candidates aux élections municipales a augmenté de 2,5 points de pourcentage depuis le dernier scrutin. Cette augmentation est cependant loin d'enthousiasmer des observatrices et des élues.

Les femmes représentent 31,3% de toutes les candidatures déposées avant la date butoir la semaine dernière, selon la compilation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Celles qui aspirent au titre de maire sont encore moins nombreuses, dans une proportion de 19,8% pour tout le Québec.

« À ce rythme, il faudra 56 ans pour atteindre la parité », a calculé Esther Lapointe, directrice générale du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD).

En nombre absolu, il y a en fait 233 femmes supplémentaires qui se présentent cette année, par rapport à 2013, souligne-t-elle.



Des statistiques qui donnent parfois l'impression de devoir convaincre une par une les femmes de se lancer. « On doit se réjouir de chaque avancée, mais il n'y a jamais rien d'acquis », laisse quant à elle tomber Nathalie Simon.

Mairesse de Châteauguay, elle préside aussi la Commission Femmes et gouvernance locale de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui redouble d'efforts depuis un an pour augmenter la présence féminine sur la scène municipale.

« Je rappelle toujours qu'on a beaucoup de retard à rattraper, puisque c'est récent qu'on essaie de s'approprier la place qui est la nôtre. Mais il faut accélérer », justifie-t-elle au téléphone.

« La progression n'est pas linéaire », abonde M<sup>me</sup> Lapointe. Le GFPD fait partie d'un mouvement qui réclame une loi garantissant la parité femmes-hommes au sein des instances de décision politiques. Au provincial, les femmes représentaient 27% des élues aux dernières élections et 26% au fédéral.

Le MAMOT souligne de son côté que les femmes « sont particulièrement présentes chez les 18-44 ans alors qu'elles représentent 40,5% des candidates de ce groupe d'âge ».

Un palier délaissé

Les candidats à la mairie, tous genres confondus, sont en moyenne plus vieux que les maires élus en 2013. Les plus de 65 ans gagnent aussi en proportion: ils ont gagné deux points de pourcentage depuis le dernier scrutin, et leur proportion a plus que doublé depuis 2005.

La campagne n'est pas rude partout non plus. Il reste 79 postes vacants à travers la province, des endroits où il faudra recommencer l'élection. Durant l'interim, les conseillers et les maires déjà élus restent alors en poste.

À trois semaines du scrutin, ce sont déjà 203 municipalités qui connaissent la composition complète de leur conseil municipal, soit près de 1 municipalité sur 5. Cette proportion grimpe à 23% dans les villages de moins de 2000 habitants, où la rémunération ne permet pas de se consacrer exclusivement aux fonctions de conseiller ou de maire.

C'est près d'un maire sur deux qui a aussi été élu par acclamation, une tendance qui se maintient d'élection en election. Une désaffection pour ce palier qui se reflète aussi dans le taux de participation des citoyens. Moins d'un électeur sur deux s'est déplacé en 2013 pour choisir son gouvernement de proximité.

Le Devoir

**TOUJOURS AUSSI JEUNES!** 20<sup>e</sup> SEMAINE DES MAISONS DES JEUNES 9 au 15 octobre 2017 RMJQ.ORG/SEMAINE

Co-Porte-Parole de la SMDJ2017

Étienne Dano Pascal Morrissette

Regroupement des MAISONS DES JEUNES du Québec

propulsé par rmjq.org

LE DEVOIR BEST BUY CSQ CSN

Ceux qui ont fréquenté les MDJ, les intervenants comme les ados, vous le direz, après 2 mois, 2 ans ou 20 ans en MDJ, on reste toujours aussi jeune! >>>

#TJRSAUSSIEUNES

## CULTURE

## L'intelligence artificielle pour aider les journalistes ?

L'humain restera, dit l'expert Yoshua Bengio, mais pour faire mieux

PHILIPPE PAPINEAU

L'ordinateur, avec ses capacités d'apprendre par lui-même, pourrait permettre de changer le monde du journalisme... sans toutefois faire disparaître les journalistes des salles de nouvelles. C'est du moins l'avis du Montréalais Yoshua Bengio, chef de file mondial de l'apprentissage profond, qui prenait la parole lors de la journée Regards sur l'innovation, organisée par Radio-Canada.

M. Bengio, chef de l'Institut des algorithmes d'apprentissage de Montréal, estime que les ordinateurs d'aujourd'hui « sont très, très stupides », mais que si on leur permet « d'acquérir des connaissances intuitives », ils pourraient se débrouiller dans plusieurs tâches. Cet « apprentissage automatique » pourrait éventuellement aider les médias dans plusieurs de leurs tâches, grandes ou petites, croit M. Bengio.

L'intelligence artificielle pourrait par exemple « aider Radio-Canada à fournir à la société une plateforme plus intéressante, plus forte pour le débat démocratique », croit M. Bengio. Éventuellement, on pourra utiliser l'ordinateur pour identifier et filtrer ce qui est de fausses nouvelles dans tout ce qui est produit.

La machine, ajoute-t-il, pourrait aider à identifier et trier les possibles trolls, ces internautes corrosifs, sur les plateformes numériques des médias. Il

note toutefois que, comme dans beaucoup de domaines qui pourraient être affectés par l'apprentissage automatique, la présence d'un humain serait probablement encore nécessaire. « Mais ça pourrait nous aider à chercher des aiguilles dans une botte de foin », ajoute le professeur.

## Libérer des ressources

Ce ne sera donc pas la fin des haricots pour les scribes de ce monde. Pas tout de suite en tout cas. « Je ne crois pas que les emplois des journalistes soient en péril. Il va se passer beaucoup de temps avant qu'un jugement humain ou social puisse être mis entre les mains d'un ordinateur. »

Par contre, certaines tâches, certains types de textes seront plus à risque d'être exécutés par des « robots » journalistes, estime-t-il, comme la météo, les nouvelles financières ou les résultats sportifs.

« Associated Press et Reuters se servent en pratique de robots pour écrire des textes » de ce genre, a expliqué plus tard le rédacteur en chef de Vice Québec, Philippe Gohier. « Si on peut libérer des ressources pour créer du contenu plus intéressant, je ne suis pas contre », a-t-il ajouté.

Catalina Briceño, directrice de la vie stratégique, Fonds des médias du Canada, a pour sa part assuré que « le secteur des médias ne va voir qu'encre plus d'intelligence artificielle. On est dans un contexte d'hyperabondance de contenus, c'est dif-

## Entente entre RC et IVADO

Radio-Canada a annoncé vendredi un pacte de cinq ans avec IVADO, l'Institut de valorisation des données associé à l'Université de Montréal, qui permettra entre autres au diffuseur public « d'innover dans la valorisation et l'exploitation des données pertinentes, contribuant ainsi à desservir au mieux nos auditoires sur toutes les plateformes ». Radio-Canada compte pour sa part participer au développement de programmes de formation de deuxième cycle « liés aux besoins du milieu des affaires ». IVADO réunit plus de 1000 scientifiques, dont Yoshua Bengio, qui contribue aux projets de recherche en science des données.

facile pour l'auditoire de s'y retrouver. Et le meilleur outil de découvrabilité, c'est les algorithmes, l'intelligence artificielle », a-t-elle expliqué, mentionnant par ailleurs que la vérification factuelle pourrait être davantage automatisée dans le futur.

## Entamer le dialogue

Le professeur Yoshua Bengio a par ailleurs exposé qu'à force d'apprentissage, l'ordinateur

pourra mener un dialogue avec un interlocuteur humain. « Ça va avoir des impacts dans toute la société. On n'est pas rendus dans quelque chose de satisfaisant, mais plusieurs entreprises investissent là-dedans pour avoir quelque chose de moins stupide que [l'application pour iPhone] Siri, par exemple. »

Parmi les médias ayant ouvert la « discussion » robotisée avec ses lecteurs, on compte *Le Devoir*, qui a lancé son « bot » en juin — il s'appelle Henri. Radio-Canada s'est aussi lancée dans l'aventure du robot conversationnel tout récemment, même si les échanges y restent sommaires.

Ce « bot », qui utilise l'application Facebook Messenger, fait des recommandations de lecture, propose les articles à la une de différentes sections du site et permet en quelque sorte qu'on s'abonne à une infolettre.

« On est au jour 1 de la création de son intelligence », expliquait Xavier K. Richard, coordonnateur à l'innovation numérique à Radio-Canada. L'idée, c'est d'avoir une première version, et pas d'avoir tout de suite [un robot] qui offre des réponses aux questions. Ce qu'on pourrait faire, c'est le renforcer en donnant un score positif ou négatif à ses réponses, selon leur qualité. C'est là où le travail de Yoshua Bengio va aider. Mais c'est encore lointain. »

Le Devoir

## L'Orchestre du Conservatoire et Zeitouni sous les ovations de Petrenko

LE CONSERVATOIRE: 75 ANS D'ART VIVANT  
Enesco: *Rhapsodie roumaine n° 1*. Claude Vivier: *Lonely Child*. Mahler: *Symphonie n° 1*, « Titan ». Karina Gauvin, Orchestre du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, Jean-Marie Zeitouni. Maison symphonique de Montréal le 12 octobre.

CHRISTOPHE HUSS

Le concert célébrant le 75<sup>e</sup> anniversaire de la création du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec s'insérait à la Maison symphonique de Montréal entre les présentations du copieux programme dirigé par Vasily Petrenko à l'OSM, mercredi, puis ce samedi et dimanche.

Mû par une simplicité et une curiosité qui l'honorent, le chef russe est venu en invité écouter les jeunes musiciens montréalais, qu'il venait diriger le lendemain dans leurs locaux. Il s'est installé à sa place D2 avant la pause, subissant ainsi frontalement des discours trop peu concis et assez vaguement préparés du tandem Marc Hervieux et Marie-Thérèse Fortin, avant d'aller scruter les choses du haut de la loge 103.

À l'issue de la très belle prestation des jeunes musiciens dirigés par Jean-Marie Zeitouni, Vasily Petrenko, qui avait dirigé la même 1<sup>re</sup> Symphonie de Mahler dans ce lieu en mai 2016, s'est plié aux coutumes locales et s'est levé pour ovationner les instrumentistes et leur chef.

Il est vrai que cette superbe interprétation de Zeitouni et de l'orchestre méritait une ovation debout. Tout au long de la soirée, le groupe composé des meilleurs élèves du réseau des conservatoires et habilement renforcé par quelques récents diplômés et glorieux anciens, dont le violoniste Gratiel Robitaille, retraité de l'OSM, qui avait joué sous Wilfrid Pelletier, a été d'une tenue et d'une constance que l'on n'entend plus guère de nos jours chez les formations estudiantines.

Petrenko a dû bien apprécier le spectacle et pour deux raisons. Tout d'abord, Jean-Marie Zeitouni a trouvé dans le premier volet de la symphonie de Mahler une clé importante: il s'est montré immédiatement tangible et chantant, alors que le Russe adoptait une posture trop contemplative et statique avant les grands déchainements. L'autre élément fort titillant fut l'excellente disposition orchestrale sur scène.

On se rend compte, à l'usage, que les dispositions qui dérogent de celle traditionnellement utilisée par Kent Nagano tendent à être plus efficaces: ainsi, jeudi, les contrebasses à gauche avaient plus d'assise sonore, de même que les cors projetant sur la paroi du fond. Il sera intéressant de voir, parmi les prétendants de l'OSM, qui osera jouer sur ce facteur de la disposition et en amenant quelles solutions.

En première partie, après un Enesco coloré, Karina Gauvin a chanté la douleur de Claude Vivier avec de poignantes implication et concentration.

Le Devoir

## Lady Gaga revient à Montréal le 3 novembre

Lady Gaga, dont le spectacle avait été annulé à quelques heures d'avis le 4 septembre dernier à Montréal, reprend sa tournée. La deuxième partie de sa tournée va rependre à Montréal, selon ce qu'indique le site Web officiel de Lady Gaga. Elle sera donc en concert au Centre Bell à Montréal le 3 novembre. Des billets étaient encore disponibles sur le site d'Evenko vendredi. Les billets du spectacle annulé il y a un mois à Montréal seront toutefois honorés.

La Presse canadienne

## La French Touch selon Carla Bruni

La chanteuse franco-italienne présente son cinquième album, de reprises anglophones cette fois

PHILIPPE RENAUD

Carla Bruni est en campagne promotionnelle depuis plusieurs jours pour présenter son cinquième album, *French Touch*, collection de reprises de succès anglophones apprêtés à sa suave manière, avec une touche de strass, gracieuseté de l'omni-réalisateur-arrangeur David Foster. New York il y a quelques jours, Montréal jeudi et vendredi, puis retour sur Paris, où ça se poursuit jusqu'au début de sa nouvelle tournée, dès novembre, la première en cinq ans. Et elle le sait, les questions n'auront pas toutes à voir avec son métier d'artiste: « Je pense que je suis davantage invitée par rapport à ma vie tout entière plutôt que seulement pour ma musique », concède l'ex-« première dame » de la République.

Une première question musicale pour briser la glace: est-ce plus facile de défendre un album de reprises qu'un album de compositions originales comme *Little French Songs* (en français), votre précédent paru en 2013? « Non, laisse-t-elle doucement tomber. Mais je trouve que ce n'est jamais vraiment nécessaire de « défendre » un disque, car les disques ne sont jamais attaqués. Oh! ils peuvent être critiqués, c'est normal, mais attaqués? Non. Ce n'est pas une loi politique ou une réforme sociale ni une opinion polémique. C'est juste un disque. »

## La question politique

C'est dans le ton. Dans ses phrases prudentes. Ça ne fait pas cinq minutes que nous sommes assis en tête à tête, dans la chambre d'hôtel, qu'elle attend déjà la question politique. Ne la faisons pas languir. Madame, vos chansons originales, vos mots, vos mélodies se prêtent à l'analyse, alors qu'avec un album de reprises, on vous demande simplement de justifier vos choix... Par exemple, votre reprise jazz-folk de *Highway to Hell* du groupe rock AC/DC, c'est clairement une allusion au programme d'Emmanuel Macron?

Elle éclate de rire: « Ah! Quelle imagination! J'adore. Vous savez ce que je crois que c'est, *Highway to Hell*? Une réponse au hard rock de mon époque, celui de Led Zeppelin. Une réponse à Stairway to Heaven. »

Les autres chansons choisies pour cet album paraissent un peu plus près de ses racines musicales. *Miss You*, des Stones, en ouverture du disque, bien tournée. *Stand By Your Man*, *Moon River*, des classiques. Tiens, du The Clash (*Jimmy Jazz*) et Depeche Mode (*Enjoy the Silence*). *A Perfect Day* de Lou Reed, à l'interprétation juste, mais aux arrangements bal musette en sourdine qui ne marchent pas tout à fait. Le tempo de sa version du classique *Crazy*, popularisée par Patsy Cline, mais ici interprétée en duo avec son auteur, Willie Nelson, est charmant. « Vous savez où j'ai trouvé ce tempo? Sur l'album que Neil Young a enregistré dans une cabine téléphonique » — *A Letter Home*, 2014. « On a un peu copié son rythme... »

Plus tôt cette semaine, dans les quotidiens new-yorkais et les talk-shows matinaux, on lui demandait de prodiguer des conseils à la *First Lady*, Melania Trump, une fonction qui, incidemment, a fait les manchettes en France, alors que le président Macron désirait l'inscrire à la Constitution pour « clarifier » le rôle.

« En France, toutes les épouses du président de la République ont trouvé leurs marques assez naturellement, souvent dans le travail humanitaire, pour la plupart », estime Carla Bruni-Sarkozy, qui fut « première dame » de 2008 à 2012, période durant laquelle elle s'est occupée de sa fondation destinée à promouvoir la culture et l'éducation. « C'est la partie la plus intéressante de cette fonction, pouvoir aider beaucoup de gens. En ce qui concerne la clarification [proposée par Macron], c'est



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Carla Bruni est en tournée de promotion pour son nouvel album. Elle parle aussi de politique...

toujours bien d'essayer de clarifier, mais ça ne correspond pas à notre pays, qui a un rapport assez monarchique à la politique, au fond. Un pays où l'opacité est plus coutumière que la clarté. »

« Cela dit, je vais vous dire un truc: mon mari a fait entrer la Cour des comptes dans tous les ministères de la République, abonde-t-elle. À partir du moment où la CDC est entrée dans la politique, je pense que la clarification a fait un pas en avant. Et ça, c'était en 2007. Je pense que le président Macron a voulu faire un pas de plus. C'est bien, mais ça ne m'étonne pas que ça ait fait

polémique, puisqu'en France, les gens ne tiennent compte que de la personne élue, le président. »

Celle qui assure ne pas avoir une grande expérience politique ajoute n'avoir aujourd'hui, en tant qu'artiste disposant d'une importante tribune, « aucun devoir, aucune responsabilité [d'engagement social] ».

La chanteuse franco-italienne sera en concert au Théâtre Olympia en février.

Collaborateur  
Le Devoir

**ADIB ALKHALIDEY**

En tournée avec son 2<sup>e</sup> spectacle **ingénu**

Tes billets au **ALKLD.com**

## ACTUALITÉS

## JOLY

SUIITE DE LA PAGE 1

fait ainsi payer les taxes sur les abonnements Netflix qui sont achetés par l'intermédiaire de son magasin iTunes Store. Le même abonnement Netflix coûte donc 14,97% plus cher chez Apple que lorsqu'il est acheté directement par le site de la compagnie de diffusion et de production vidéo...

## Des exemples

La note d'information détaille également comment des dizaines de pays ont choisi de faire percevoir les taxes de vente par les géants du Web établis hors territoire.

Près de 16 mois avant que Mélanie Joly martèle sur toutes les tribunes « que le gouvernement a choisi de ne pas imposer de nouvelle taxe à la classe moyenne », Graham Flack expliquait à la ministre que personne n'a créé une taxe spéciale pour Netflix : on applique la taxe de vente habituelle, c'est tout.

Évoquant l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, la Corée du Sud et l'Union européenne, le sous-ministre écrivait que les modèles choisis « n'introduisent pas une

nouvelle taxe sur les biens et services numériques. [Les pays] étendent leur régime de taxe de vente aux fournisseurs numériques, peu importe où ils sont situés géographiquement. »

Dans les entrevues ayant suivi la présentation des orientations de la politique culturelle fédérale, M<sup>me</sup> Joly a laissé entendre qu'aucun pays au monde n'a trouvé la réponse à la question de savoir comment avoir une taxation. À d'autres moments, elle a reconnu que « si on voulait que la TPS s'applique, on aurait pu la faire appliquer », mais que le gouvernement Trudeau a été élu en promettant de ne pas augmenter le fardeau de la classe moyenne.

Lors d'une séance d'information sur la politique culturelle fédérale, les fonctionnaires du ministère du Patrimoine avaient quant à eux reconnu que le choix de ne pas appliquer la TPS à Netflix était « une décision politique ».

M<sup>me</sup> Joly a fait valoir qu'il était plus avantageux pour le Canada de signer une entente bilatérale qui garantirait que Netflix investira 500 millions en production locale dans les cinq prochaines années. La ministre du Patrimoine et Netflix ont chacun indiqué que cette entente est indépendante de la question de la taxation. « Nous n'avons pas négocié d'entente concernant les taxes dans le cadre du lancement » de Netflix Canada, a soutenu une porte-parole de la compagnie cette semaine.

Ancien sous-ministre délégué aux Finances, M. Flack illustre aussi dans sa note les différentes initiatives mises en place ailleurs pour simplifier les systèmes de perception des taxes et ainsi s'assurer de la collaboration des compagnies étrangères. Il souligne que ce dernier point est particulièrement important : sans cette « collaboration volontaire » de la part des fournisseurs ciblés, les autorités fiscales ont peu de recours.

À cet égard, Netflix a réitéré cette semaine qu'elle « respecte les lois fiscales partout où elle opère ». Si aucune taxe n'est facturée au Canada présentement, c'est que « les services en ligne de compagnies étrangères comme Netflix n'ont pas à percevoir et à remettre les taxes de vente », selon les lois en vigueur.

Questionnée au sujet de l'intention de Québec d'imposer à tout le moins la TVQ sur les biens intangibles de compagnies comme Netflix, cette dernière avait indiqué au *Devoir* le 4 octobre que « Netflix perçoit les taxes là où c'est requis par la loi ».

Le cabinet de M<sup>me</sup> Joly n'a pas répondu à nos questions vendredi, notamment pour savoir si elle juge que les conditions actuelles du marché sont inéquitables, comme l'avait conclu son sous-ministre.

Le Devoir

## TOXIQUE

SUIITE DE LA PAGE 1

La liste de ses victimes comprend des actrices de premier plan : Rosanna Arquette, Mira Sorvino, Judith Godrèche, Léa Seydoux... Y figure même une Montréalaise, Erika Rosenbaum (*The Trostky, Brooklyn*), qui s'est confiée vendredi à CBC.

La police a ouvert une enquête sur une des agressions présumées de Weinstein. Sa propre compagnie l'a viré, lui qui a produit les Quentin Tarantino (*Pulp Fiction* à *Django Unchained*) et la trilogie *Le Seigneur des anneaux* de Peter Jackson. Et sa femme l'a quitté.

Si l'homme a reconnu avoir eu depuis vingt ans des conduites inappropriées, il les a aussi qualifiées d'« erreurs ». Voilà la preuve, pour la militante de longue date Alexa Conradi, que la bombe Weinstein n'en est pas une.

« Il s'excuse pour ses erreurs. Ce ne sont pas des erreurs, mais des crimes ! » clame-t-elle.

L'ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec croit, au mieux, que la désormais affaire Weinstein marque le début d'une longue bataille. Lui, « son règne est terminé », soupire Alexa Conradi. Le principal adversaire court toujours cependant : le déni de la culture du viol.

« Un réseau d'individus n'admet pas encore qu'il existe une culture du viol. Il faudrait d'abord s'entendre là-dessus », dit celle qui rappelle le cas de l'étudiante de Québec Alice Paquet et les discussions sur la véracité de son histoire.

Stéphanie Tremblay, porte-parole du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, est d'avis que la publication des agissements de Weinstein fait avancer, mais par « petits pas ».

« On est toujours encouragée, dit-elle, quand les femmes brisent le silence. On lutte contre le climat d'impunité, évident ici comme partout. » Elle aussi estime que les préjugés sur les récits d'agressions sexuelles font obstacle et victimisent doublement les femmes. « Pourquoi ont-elles attendu ? Pourquoi ne sont-elles pas allées voir la police ? On entend souvent ça », commente Stéphanie Tremblay.

## Silence coupable

Le déni de viol et le climat d'impunité vont souvent de pair. Aucune surprise d'en voir l'affaire Weinstein teintée. Des voix s'élèvent désormais pour dénoncer la complicité passive. Les « tout le monde était au courant » sont difficiles à accepter.

Citée par *Le Monde*, la réalisatrice Lena Dunham (*Girls*) partage sa rage. « Nous sommes là, des jours après, à attendre des collaborateurs les plus puissants d'Harvey Weinstein qu'ils disent quelque chose », note celle pour qui le silence des hommes n'aide pas à éliminer les comportements déplacés.

Pour Simon Lapière, professeur à l'École de service social à l'Université d'Ottawa, le silence d'Hollywood, hier comme aujourd'hui, n'est pas surprenant. « Très souvent dans les cas d'agressions, on apprend que le milieu était au courant et que personne n'a rien fait », dit-il.

« Chaque individu, chaque institution doit parler. Les personnes d'autorité doivent se responsabiliser, ont des comptes à rendre, souligne l'universitaire. Le fait que les femmes se sentent de plus en plus en confiance d'être indignées [est bon signe]. Il faut encore qu'elles soient prêtes à dénoncer et ne pas les accuser de ne pas le faire. »

Simon Lapière ne s'avance pas pour juger l'impact qu'aura l'affaire Weinstein. Mais il ose espérer qu'elle aura son importance, un peu comme l'avant et l'après-Gomeshi au Canada.

« La question de la violence sexuelle vit avec Gomeshi [l'animateur de radio torontois] un moment charnière. On en parle plus, on la dénonce plus. La médiatisation a un effet. »

Les intervenants interrogés par *Le Devoir* ne croient pas qu'un scandale enraciné dans le star system ait plus d'impact qu'un autre. Reste qu'Hollywood est un « microcosme » planétaire, et ses défauts sont les mêmes partout.

Le danger, commente Simon Lapière, c'est qu'on banalise les victimes d'agresseurs méconnus. Or, la violence est dans la rue, se vit au quotidien.

Alexa Conradi déplore que la culture de la « masculinité toxique » soit généralisée, se reproduise dans le milieu des affaires, le politique, l'universitaire, le sportif, le militaire et, voilà, le culturel aussi.

« La masculinité toxique encourage la virilité, l'autoritarisme. Le grand coq par-dessus tout. L'homme puissant et fort, qui domine son milieu, on l'associe au succès et au leadership. Cette image est dangereuse », dénonce-t-elle.

La situation change lentement, se désolent Stéphanie Tremblay : créés il y a 35 ans, les CALACS avaient une espérance de vie de 20 ans. « Les CALACS sont encore nécessaires malheureusement », assure leur porte-parole.

Malgré la situation encore alarmante, Simon Lapière croit que nos sociétés ont fait des pas de géant en quinze ans. L'affaire Weinstein n'a pas éclaté au début des années 2000, mais maintenant. Si les gestes des Polanski et Allen « avaient été révélés en 2017, le traitement aurait été différent ».

Le chercheur d'Ottawa ne croit pas que l'étoile de grand réalisateur les aurait sauvés. Comme chez Claude Jutra. « Un grand talent ne désresponsabilise personne de violence sexuelle. Il ne faut pas oublier les impacts réels sur les victimes. »

Le Devoir

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« On laisse les personnes âgées dans les mains des médecins, alors qu'il faudrait les remettre aux gérontagogues », dit André Lemieux, professeur et spécialiste des universités du troisième âge à l'UQAM.

## ÉCOLE

SUIITE DE LA PAGE 1

Ce bulletin décevant arrive aussi tout juste 15 ans après l'adoption par Québec de la « Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue » et de son plan d'action.

« Depuis 2009, le gouvernement québécois a fait preuve de peu d'initiative en ce qui concerne l'éducation des adultes », dit Daniel Baril, directeur de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), organisme qui a réalisé le rapport dont *Le Devoir* a obtenu copie.

« Il n'a pas renouvelé le plan d'action qui s'est terminé en 2007. Au nom de la rigueur budgétaire, il a réduit les fonds publics destinés [au secteur], ce qui a eu un impact majeur sur les populations et les organismes d'éducation les plus désavantagés. »

## Coupes douloureuses

Une autre enquête de l'ICEA réalisée l'an dernier auprès d'une centaine de groupes d'éducation des adultes conclut que les deux tiers d'entre eux ont été touchés par des compressions budgétaires et qu'un quart se retrouvait « en état de fragilisation avancée » après avoir pris trois mesures ou plus pour compenser. Notamment, la fermeture de programmes et des mises à pied.

Certains groupes ont même mis fin à la formation du personnel qui forme des adultes, ce qui ne manque pas d'ironie. Même l'ICEA a perdu les deux tiers de son financement en 2014 et a dû congédier dix de ses douze employés!

## Société du savoir

L'éducation des adultes semble pourtant encore plus essentielle dans une « société du sa-

voir », où l'apprentissage peut viser le ressourcement des employés en formation continue ou la culture générale des citoyens en éducation permanente.

Et pour continuer à apprendre pour le boulot, l'intégration à sa société d'accueil, ou pour le simple plaisir, il faut d'abord avoir appris. Ça va de soi. Or, l'analphabétisme et les problèmes de littératie meurtrissent encore la vie de centaines de milliers de personnes.

Ces enjeux sont capitaux. L'éducation permanente ne se résume pas à apprendre aux retraités bien nantis le portugais ou l'espagnol pour leurs futurs hivers au soleil. Dans une société comme la nôtre, les déficits de formation constituent d'immenses sources d'exclusions, notamment en perpétuant des discriminations d'une génération à l'autre.

« Le Canada est polarisé, avec une forte proportion de diplômés du postsecondaire, et une forte proportion de gens sous-éduqués, explique M. Baril. La moitié des gens ont du mal à lire. Au Québec, 10 à 15% ont de très grandes difficultés, et environ 20% des adultes n'ont pas de diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire. Ça fait beaucoup de monde non équipé pour accéder à tout ce qu'offre la société, ne serait-ce que surfer sur le Web. »

## Réussite pour tous

Mais tout n'est pas sombre dans ce bulletin national. En décembre 2016, le ministère de l'Éducation annonçait l'injection de 20 millions dans les programmes d'alphabétisation, dans la foulée de la nouvelle « Politique de la réussite éducative ». Ce plan global place l'éducation des adultes dans un parcours linéaire et continu, tout au long des trois âges de la vie.

« Pour la première fois, le gouvernement envisage d'un même regard la réussite scolaire au primaire, au secondaire et pour les adultes, dit le directeur Baril. En 2002, on ne parlait que des

adultes. Depuis 2016, on place les adultes dans la continuité de la formation toute la vie durant. Dès le rapport Parent, on souhaitait créer un système d'éducation incluant les jeunes et les adultes. Le gouvernement a finalement adopté une politique globale. Il faut le reconnaître. Mais il faut passer de la parole aux actes. »

André Lemieux, professeur et spécialiste des universités du troisième âge à l'UQAM, parle carrément d'une révolution amorcée depuis des années, celle de la réussite pour tous, au rythme de chacun, y compris avec des arrêts plus ou moins prolongés.

« On a de beaux rapports et de belles politiques. Le problème, c'est que les applications ne suivent pas, dit-il. Dans les faits, l'éducation tout au long de la vie n'est pas placée sur le même pied que les autres formes d'apprentissage. »

Toute sa carrière, il a défendu la « gérontagogie », distinguant cette science de l'andragogie, qui s'intéresse aux adultes, et de la pédagogie, qui vise les plus jeunes. « Pour un travailleur, on voit l'utilité à se former, mais pour une personne âgée, eh bien, non. Alors qu'il n'y a que des avantages à apprendre tout au long de la vie. On laisse les personnes âgées dans les mains des médecins, alors qu'il faudrait les remettre aux gérontagogues. »

Une maîtrise spécialisée dans ce domaine pourrait d'ailleurs voir le jour à l'UQAM d'ici 2020 pour les étudiants âgés. Le projet intéresse la Russie, la France et la Roumanie, où se tiendra l'an prochain un colloque mondial sur cette éducation spécialisée.

Le professeur Lemieux souhaiterait voir reprises ici des initiatives concrètes lancées notamment par l'Université Laurentienne, en Ontario, où les retraités s'inscrivent gratuitement, y compris aux cycles supérieurs.

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel [publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel [petitesannonces@ledevoir.com](mailto:petitesannonces@ledevoir.com)